

UN OUTIL OPÉRATIONNEL POUR LES CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES : LE SIG

Un SIG désigne un « système pour saisir, stocker, vérifier, intégrer, manipuler, analyser et visualiser des données qui sont référencées spatialement à la Terre. Il comprend en principe une base de données localisées et les logiciels applicatifs appropriés. » (Conseil National de l'Information Géographique, 1990). Dans la perspective de produire une cartographie d'accessibilité à l'échelle des campus de l'Université de Nantes et notamment du campus Tertre, l'utilisation d'un SIG apparaît nécessaire afin de faciliter le recueil et la centralisation des données récoltées. Il s'agit en fait de constituer une base de données qui ensuite pourra être traitée au sein d'un logiciel SIG. La finalité de ce travail étant de diffuser les données auprès des usagers des campus par le biais de cartes réalisées par l'intermédiaire de ce même logiciel.

Il y a à l'Université cette « sélection invisible passant par des processus d'intériorisation, d'auto-sélection ou d'autocensure, réduisant le champ des «possibles» universitaires et professionnels et montrant qu'il ne suffit pas de vouloir apprendre à l'Université pour pouvoir y apprendre. »

Anaëlle Milon, 2021,
Sociologue à l'Université de Lorraine



La récolte des données constitue la première étape incontournable lorsqu'on souhaite établir un SIG. Les informations à recueillir sont principalement ici d'ordre quantitatif. L'objectif est de recenser un certain nombre d'aménagements et d'équipements susceptibles de favoriser l'accessibilité aux espaces des campus quels qu'ils soient (bâtiments pédagogiques, lieux de ressourcement, etc.).

Il s'agit au préalable d'établir une liste des aménagements en lien avec la thématique de l'accessibilité physique. L'enjeu est de rendre compte du degré d'accessibilité et d'*inclusivité* des campus, c'est-à-dire de montrer jusqu'à quel point les spécificités des usagers sont prises en compte ou non dans l'aménagement des espaces.

Parmi les informations qu'il semble en premier lieu nécessaire à récolter figurent :

- **Les rampes d'accès** ; celles-ci constituent des cheminements fondamentaux pour les personnes en fauteuil notamment. Leur recensement doit s'accompagner d'une évaluation de leur pente (en %), de leur distance (en mètres) par rapport au cheminement principal et de leur niveau d'indication sur le plan de la signalétique.
- **Les places de parking pour les PMR** ; leur recensement doit s'accompagner d'une évaluation de leur distance (en mètres) vis-à-vis des espaces environnants. Cette donnée permettra de constater la plus ou moins bonne desserte de certains espaces des campus.
- **Les sanitaires accessibles aux PMR** ; il s'agit de constater si oui ou non les bâtiments disposent de tels équipements et ce à chacun de leurs niveaux d'étage ou non.
- **Les salles équipées de boucles sonores** ; concernant ces équipements destinés en premier lieu aux personnes ayant une déficience auditive, il pourrait être pertinent d'observer leur niveau de présence en fonction du type de salle (salle classique ou amphi).
- **Les ascenseurs et montes-personnes** ; il s'agit d'évaluer leur utilisabilité pour les fauteuils notamment en ce qui concerne la largeur des ascenseurs. Leur niveau d'indication (signalétique) doit aussi être étudié.
- **Les portes automatiques** ; dans quels types de bâtiments les retrouve-t-on ?
- **Les salles de repos** ; évaluer leur indication et leur connaissance par les usagers.
- **Les pentes** ; à l'inverse des autres, ces données sont très facilement mesurables à partir de Géoportail. Il est possible d'établir un profil altimétrique grâce à l'outil de mesure disponible sur ce site.
- **Les cheminements conseillés** ; ceux-ci doivent aussi bien concerner les déplacements au sein et à l'extérieur des bâtiments. Ils pourront notamment être indiqués en fonction des obstacles recensés par les usagers eux-mêmes lors de parcours commentés réalisés en leur compagnie.

Les usagers à mobiliser en priorité dans le cadre de ces parcours commentés sont les **personnes en situation de handicap (PSH)** car ce sont les premières touchées au quotidien par le déficit d'aménagements adaptés à leur handicap. Par le biais de l'exercice du parcours commenté, la participation des PSH prend tout son sens et elle apporte une véritable plus-value pour décider de nouveaux aménagements plus inclusifs sur les campus de l'Université de Nantes.



- La **démarche participative** s'ancre de plus en plus dans les projets d'aménagement aujourd'hui. A travers la constitution d'un SIG destiné à nourrir la cartographie d'accessibilité des campus, il s'agit donc aussi d'avoir un retour d'expérience de leurs usagers. Ces derniers disposent d'un atout non négligeable pour n'importe quel décideur et/ou aménageur, à savoir l'expertise d'usage. Celle-ci relève du faire expérience et de la pratique de l'espace par l'individu. Dans le cas de cette pratique par les PSH, il s'avère qu'elle est particulièrement difficile à cerner pour une personne valide non contrainte. En effet, il n'est pas possible de se mettre à la place des personnes touchées et d'envisager leurs problèmes en termes d'accessibilité notamment ; elles seules connaissent véritablement les difficultés à se mouvoir dans l'espace.
- C'est ainsi que la technique du **parcours commenté** se révèle très utile afin de recueillir les impressions des usagers et notamment de ceux en situation de handicap. Le parcours commenté est un outil d'enquête fréquemment utilisé en sciences sociales et il consiste à réaliser un parcours, une déambulation au sein d'un lieu donné (ici les campus) avec une personne. Au cours de l'exercice, l'enquêté livre ses impressions par rapport aux espaces fréquentés tandis que l'enquêteur doit de son côté parvenir à mener le parcours en ayant des relances pertinentes durant cet entretien parfois informel. L'enquêté est véritablement acteur du parcours et son interlocuteur peut lui faire prendre des photos afin d'illustrer les propos avancés.
- Avant de mettre en place cette méthode du **parcours commenté**, il est nécessaire d'établir une méthodologie rigoureuse ; c'est-à-dire que l'enquêteur doit au préalable savoir les thématiques qu'il souhaite aborder avec la personne enquêtée. Dans le cas de parcours effectués sur les différents campus de l'Université de Nantes, l'objectif n'est pas de relever tous les obstacles quant à l'accessibilité au sein d'un seul et même parcours. Il s'agit plutôt de **multiplier ces temps d'enquête** avec un panel de personnes assez large afin de **dégager des tendances** et des résultats plus représentatifs. Outre avec les PSH, des parcours commentés peuvent aussi être envisagés avec des spécialistes des questions du handicap et de l'aménagement.
- Le fait d'effectuer un nombre plus important de parcours commentés avec des usagers des campus permet aussi de créer une certaine émulation vis-à-vis du processus participatif à l'Université. C'est aussi par ce biais que l'on tend vers l'*inclusivité* à destination de tous les publics. La démarche participative offre donc l'avantage de mettre en avant des usagers volontaires qui seront de fait disposés à apporter des données pertinentes dans l'optique de la mise en place du SIG.
- Toutefois, la mobilisation des usagers dans le cadre de parcours commentés ne suffit pas pour constituer une base de données complète. Les acteurs internes mais aussi externes à l'Université de Nantes **doivent mener ce projet main dans la main**, auquel cas sa concrétisation pourra être envisagée.



Ascenseur de la BU dont l'accessibilité a été critiquée
lors d'un parcours commenté
Source: Bien Tertre, 2021

Il y a deux types d'acteurs : les acteurs **endogènes** et les acteurs **exogènes**. Sur les campus de l'Université de Nantes, les premiers cités relèvent des services universitaires (ex : Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique) ou bien des UFR (Unités de formation et de recherches). Ils comprennent aussi bien les étudiant.e.s que les personnels.

En parallèle, il faut dire que les campus de l'Université ont chacun des particularités. Si l'on prend le cas du campus Tertre, il s'agit en quelque sorte d'« **une ville dans la ville** » puisque c'est un espace public ouvert disposant de diverses fonctions. Tertre comprend ainsi en son sein des espaces n'appartenant pas uniquement à l'Université. C'est ainsi que l'on aperçoit ici des **acteurs exogènes** qu'il faut également mobiliser dans le cadre de la constitution du SIG.

A titre d'exemple, le parking principal de Tertre appartient à **Nantes Métropole** alors qu'il fait bel et bien partie intégrante du campus. **La TAN**, par l'intermédiaire des lignes de bus et de tramway et **la Ville de Nantes** à travers la voirie sont également présentes au sein des campus. Ces trois acteurs exogènes disposent de fait de données relatives à l'accessibilité, si bien qu'ils doivent figurer parmi les interlocuteurs de l'Université.

Outre les bâtiments pédagogiques, certains locaux sont dédiés aux activités du **CROUS** (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires). Ce dernier est donc également un autre acteur exogène qui doit être inclus dans le processus, d'autant plus que le campus ne se limite pas à sa fonction pédagogique mais qu'à l'inverse il comprend aussi les résidences universitaires liées au CROUS.

L'enjeu à travers la mise en place de ce SIG d'accessibilité est bien de parvenir à centraliser des données qui sont nombreuses et éparées entre les différents acteurs. Pour faciliter sa mise en œuvre, il s'agit ainsi d'instaurer un comité de pilotage regroupant en priorité les acteurs suivants : **la DPIL** (Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique) ; **le Relais Handicap** ; **le CDP** (Centre de Développement Pédagogique) ; **la DSIN** (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique) ; **la CAPEQ** (Cellule Appui au Pilotage, Évaluation et Qualité) ; **la DDSPS** (Direction Développement Social, Prévention et Sûreté) ; **le CROUS** ; **membres du groupe de travail ACCESS** ; représentants des différents pôles de formation (ex : Pôle Humanités, Pôle Sociétés, etc.). Cette liste d'acteurs mérite bien entendu d'être ajustée en fonction des intérêts et aptitudes de chacun d'eux.

L'objectif est en fait de réussir à faire prendre conscience à chaque composante de la nécessité d'établir ce SIG en vue d'une cartographie d'accessibilité fine. Pour ce faire, il semble qu'une meilleure interaction entre les différents acteurs internes et externes à l'Université de Nantes s'impose.

Auteur.ice.s: HAMEL Naima ; JANNOT Barthélémy ; NDIAYE Sokhna Mai ; PARIS Vincent ; PIERRET Jules. Crédit Photo: HAMEL Naima (2021). **Remerciements:** CHAUDET Béatrice; KASSOUS Olivier; GELLY-GUICHOUX Sandrine; BRUNAT Stéphane. **Quelques références utiles:** AccesSig: <https://www.faire-face.fr/2014/07/07/accessig-un-gps-pour-%C3%A9viter-tous-les-obstacles-sur-la-voirie/> oud; MILLON Anaëlle (2020). «La «sélection invisible» des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur: projets, transitions et parcours»... ; Diagnostic Bien Tertre, 2021.

Contactez-nous: bientertreetudiant@gmail.com